

Soutien annuel au développement de projets de partenariat CReSP – DRSP de Montréal

Subvention pour soutenir le développement de projets de coproduction des connaissances entre les chercheur.es du CReSP et les expert.es utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal

Le Comité maillage recherche – pratique du CReSP présente son concours ouvert à l'année visant à soutenir les projets de recherche issus d'un partenariat entre les chercheur.es du CReSP et les expert.es utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal. Nous invitons les équipes à nous faire part de leurs projets tout au long de l'année, jusqu'à épuisement des fonds disponibles (40 000\$ par an, du 1er avril au 31 mars).

Objectifs du concours :

Encourager le maillage de la recherche avec la pratique et faciliter la coproduction des connaissances entre les chercheur.es du CReSP et les expert.es utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal;

Soutenir le développement de projets de recherche alignés sur les besoins prioritaires de la DRSP de Montréal et sur les thèmes transversaux du CReSP;

Produire un effet de levier pour l'amélioration des pratiques des professionnel.les de la DRSP ou pour le dépôt d'une demande de subvention à un concours régulier d'un organisme de financement de la recherche.

Valeur maximale possible de la demande : 20 000\$

Critères d'admissibilité :

La proposition doit être soumise conjointement par un chercheur ou une chercheuse régulière du CReSP et un utilisateur ou une utilisatrice de connaissances de la DRSP de Montréal;

Les objectifs du projet doivent être cohérents avec la programmation de recherche du CReSP et en lien avec l'offre de services du plan d'action régional de santé publique de la DRSP de Montréal ou avec le plan de réponse à la pandémie COVID-19;

Dans le cadre d'un projet préliminaire à une demande de financement, les chercheurs et chercheuses impliqués doivent s'engager à déposer un projet aux concours réguliers ou spéciaux des organismes subventionnaires dans l'année suivant l'octroi des fonds;

Les projets financés aux concours antérieurs ne peuvent faire l'objet d'un second financement, et une même personne ne peut déposer plus d'une demande par cycle de deux ans.

Atouts :

Les projets co-construits avec des utilisateurs et utilisatrices de connaissances ainsi que les projets transdisciplinaires seront priorisés, de même que ceux impliquant des chercheurs et chercheuses [des autres centres de recherche affiliés au CCSMTL](#) et ceux qui conduisent à une demande de subvention auprès d'un organisme de financement de la recherche.

Dépôt de la demande :

Pour déposer une demande, vous devez soumettre au CReSP (cresp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca) une lettre d'intention de trois pages maximum qui présente :

1. Court résumé du projet,
2. Pertinence du projet en lien avec le [Plan d'action régional intégré de santé publique](#) ou du plan de réponse à la pandémie COVID-19 (PDF sur demande),
3. Pertinence et lien avec les [deux enjeux prioritaires](#) du CReSP,
4. Expertise et niveau d'implication des chercheur.es du CReSP et des expert.es utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal impliqués dans la demande dans une optique de coproduction des connaissances,
5. Stratégie de transfert des connaissances mise en place ou envisagée,
6. Valeur ajoutée pour l'avancement des connaissances et pour l'amélioration des pratiques de santé publique,
7. Montant demandé et justificatif du budget en lien avec les objectifs du concours,
8. Livrables attendus, et s'il s'agit d'un projet préliminaire à une demande de subvention, identification du concours de financement ultérieur ciblé.

Critères d'évaluation :

Qualité de la demande (sur 5) :

- Objectifs pertinents et en lien avec les priorités de la DRSP de Montréal et du CReSP
- Clarté et faisabilité des activités à mener
- Processus de maillage recherche – pratique élaboré
- Justificatif du budget en lien avec les objectifs du concours

Qualité de l'équipe (sur 3) :

- Chercheur.es et partenaires pertinents pour la demande
- Niveau d'implication des expert.es utilisateurs de connaissances dans une optique de coproduction des connaissances

Retombées (sur 2) :

- Stratégie de transfert des connaissances mise en place ou envisagée
- Impact sur l'amélioration des pratiques
- Livrables et potentiel de financement externe s'il s'agit d'un projet préliminaire

Évaluation des demandes :

Les demandes seront évaluées par un sous-comité paritaire composé de chercheur.es du CReSP et les expert.es utilisateurs de connaissances de la DRSP de Montréal. Celui-ci dispose de trois semaines pour compléter l'évaluation de la demande et effectuer un premier retour auprès des demandeurs.

Toute question peut être adressée à : cresp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.